

CONVOCATION

Le Conseil municipal de Charentilly est convoqué le lundi 15 juillet 2013, à 20 heures 30, en séance ordinaire, salle de la mairie.

Convocation affichée le 10 juillet 2013.

Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance.
- Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du lundi 24 juin 2013.
- CCGC : Compétence Petite Enfance.
- Cession éventuelle à la CCGC du terrain nécessaire à la construction d'un multi accueil d'environ 250 m².
- Rapports annuels service d'assainissement eaux usées, exercices 2011 et 2012.
- Subvention au centre de loisirs de Saint Antoine du Rocher.
- Maison des associations.
- Mise en service de l'abri au centre technique communal.
- Comptes-rendus des Commissions Communales.
- Comptes-rendus des EPCI
- Questions diverses
 - Fête du village : 2013
 - Fête du village : 2014 ?

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 15 JUILLET 2013

A 20 HEURES 30

L'an deux mil treize, le quinze juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni salle de la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques Boullenger, maire.

Étaient présents :

M. Lehagre 2^{ème} adjoint (présent à 21 h 30), M. Motard, 3^{ème} adjoint, Mme Bouin, 4^{ème} adjointe, M. Rué, Mme Cherreau, M. Biard, Mme Lamamy-Lacoste, M. Savard, M. Hatwell, Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés qui ont donné procuration :

Mme Dutertre 1^{ère} adjointe à M. Boullenger, maire.

M. Meichel, conseiller municipal à M. Motard, 3^{ème} adjoint.

M. Galopin, conseiller municipal à Mme Lamamy-Lacoste, conseillère municipale.

Absent :

M. Guyon, conseiller municipal.

	avant 21 h 30	après 21 h 30
Présents :	9	10
Votants :	12	13

M. le maire ouvre la séance à 20 h 30.

ECHANGE AVEC LES ASSISTANTES MATERNELLES.

Préalablement à la réunion du conseil municipal suite à la prise de compétence Petite Enfance par la Communauté de Communes, le Conseil municipal remercie les six assistantes maternelles qui ont bien voulu répondre à l'invitation de la mairie.

Un libre échange s'en est suivi tant sur leur activité présente que future compte-tenu de la prochaine création d'un multi-accueil intercommunal.

Elles considèrent positives les relations actuelles avec le RAM et souhaitent son maintien.

NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Après en avoir délibéré au scrutin public, Mme Lamamy-Lacoste, conseillère municipale est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 JUIN 2013.

Le Conseil municipal au scrutin public et à l'unanimité approuve le compte-rendu.

RAPPORTS ANNUELS DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES, EXERCICES 2011 ET 2012. Délibération n° 2013-034-8

M. le maire expose au Conseil municipal que conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif eaux usées doivent faire l'objet d'une présentation au Conseil municipal pour approbation.

Conformément aux annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales et aux exigences des arrêtés et décrets du 2 mai 2007, les rapports annuels 2011 et 2012 ont été établis par le Cabinet SAFEGE à Tours et ont fait l'objet d'une diffusion après des membres du Conseil municipal par mail du 3 juillet 2013.

Il s'en suit une présentation par M. le maire suivie d'un échange de vues.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, au scrutin public et à l'unanimité des 12 votants:

- Approuve les présents rapports 2011 et 2012 relatifs au service public « assainissement collectif eaux usées ».
- Dit que les rapports sont destinés à l'information des usagers qui peuvent les consulter aux heures d'ouverture du secrétariat de la mairie.

SUBVENTION AU CENTRE DE LOISIRS DE SAINT ANTOINE DU ROCHER.

Délibération n° 2013-035-7.5

La commune de Saint Antoine du Rocher nous ayant sollicité le 18 juin compte-tenu de l'accueil d'enfants de Charentilly à son ALSH « La Maison Enfantine », le Conseil municipal décide à l'unanimité des 12 votants de lui accorder une subvention de 300 € au titre de l'année 2013.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GATINE ET CHOISILLES.

Compétence Petite Enfance.

La CCGC a décidé lors de sa séance du 7 juillet de prendre la globalité de la compétence « Petite Enfance – Enfance – Jeunesse ». Il s'en suivra la création d'un premier multi-accueil situé soit à Semblançay, soit à Charentilly, compte tenu des trajets domicile/travail des familles tels qu'analysés dans les préconisations du bureau d'études Citexia.

A ce sujet, une enquête sera faite d'ici fin août auprès des familles de la CCGC pour déterminer l'emplacement optimum.

Cession éventuelle à la CCGC du terrain nécessaire à la construction d'un multi-accueil d'environ 250 m². Délibération n° 2013-36-3.2

Si la commune de Charentilly était retenue par la CCGC pour la création d'un multi-accueil, le Conseil municipal à l'unanimité des 13 votants, acceptera de céder pour l'€uro symbolique, le terrain nécessaire à sa construction sur l'emprise du terrain des sports actuel, rue des Mailleries.

MAISON DES ASSOCIATIONS.

Les principaux travaux étant terminés, les clés seront remises ces prochains jours aux présidents des associations. Une inauguration officielle à laquelle l'ensemble de la population est convié aura lieu **le vendredi 20 septembre à 19 H.**

MISE EN SERVICE DE L'ABRI AU CENTRE TECHNIQUE COMMUNAL.

L'abri est maintenant en service et donne satisfaction tant sur le plan fonctionnel qu'architectural.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES.

En l'absence de réunions, M. le maire passe à la question suivante.

COMPTE-RENDU DES EPCI.

Le Conseil communautaire du 8 juillet fut essentiellement consacré à la prise de compétence « Petite Enfance – Enfance – Jeunesse »

QUESTIONS DIVERSES.

Lors de la Fête du village du 6 juillet, 178 repas ont été servis. Des lampions ont été distribués aux enfants pour la retraite aux flambeaux. Le feu d'artifice tiré au stade a ravi spectateurs et organisateurs. La soirée s'est terminée dans de très bonnes conditions avec quelques pas de danse.

Le conseil municipal remercie vivement les bénévoles ainsi que les associations du village et notamment l'USC cette année, qui ont tous œuvré pour la réussite de cette soirée.

Compte-tenu du succès le Conseil municipal a décidé de retenir le **5 juillet 2014** pour la prochaine fête du village et feu d'artifice.

VOIRIE.

Le tapis d'enrobés sur la rue des Mailleries entre la rue de la Croix Saint Jean et la sortie du stade vient d'être réalisé par l'entreprise Colas et financé par le Conseil Général que l'on remercie à cette occasion.

Les divers petits travaux du programme 2013 sur les voies communales ont été réalisés par l'entreprise Colas :

- allée des Mauriceries, chemin d'accès à la Révêlerie et contournement Sud du cimetière, début du chemin de la Bigotière, revêtement du parking de la salle polyvalente le long de la charmille.

Le reste des travaux prévus dans le cadre du marché GTTP sera réalisé à l'automne.

Circulation :

Des excès de vitesse étant à nouveau constatés, la commission Voirie étudiera des mesures de ralentissement sécuritaires.

Sans autre question, M. le maire lève la séance.

Prochaine réunion du Conseil municipal le lundi 26 août 2013 à 20 heures 30.

Jacques BOULLENGER
Maire.